

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANFR lance une consultation publique sur l'évolution du protocole de mesure des ondes électromagnétiques

Maisons-Alfort, le 30 avril 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) lance une consultation publique afin de faire évoluer le protocole de mesure de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Cette consultation est ouverte jusqu'au 15 juin 2015.

Dans le cadre de ses missions, l'ANFR veille au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques qui sont fixées par un décret. Pour mener à bien cette mission, elle élabore un protocole de mesure de l'exposition et l'actualise en fonction des évolutions technologiques. Ce protocole, publié au Journal Officiel, est le texte de référence des laboratoires accrédités qui réalisent des mesures sur le terrain. Il permet d'obtenir des résultats fiables et reproductibles.

Pourquoi faire évoluer le protocole de mesure ?

La dernière version du protocole de mesure a été publiée au Journal Officiel en août 2011. A la suite de la modification récente d'une norme européenne, le protocole doit être actualisé en particulier pour mieux évaluer le niveau d'exposition à puissance maximale des réseaux de téléphonie mobile 4G et pour permettre la mesure des ondes émises par les réseaux locaux sans fil, en prenant en compte toutes les versions du Wifi. En outre, dans un souci d'amélioration de la qualité des résultats, il est proposé que l'évaluation maximale par extrapolation de l'exposition soit fondée sur des coefficients réels, correspondant aux antennes qui desservent la zone où la mesure est réalisée.

En matière d'exposition du public aux ondes, en plus de veiller au respect des valeurs limites réglementaires et de tenir à jour le protocole de mesures, l'ANFR gère le dispositif national de mesure des champs électromagnétiques qui permet à toute personne de demander gratuitement une mesure, aussi bien dans les locaux d'habitation que dans les lieux accessibles au public. Elle contrôle aussi le DAS (Débit d'absorption spécifique) des terminaux qui sont mis sur le marché.

Cette consultation publique permettra de recueillir l'avis de l'ensemble des parties prenantes sur les évolutions à apporter au protocole. Une synthèse des réponses sera publiée sur le site internet www.anfr.fr, préalablement à l'entrée en vigueur du nouveau protocole.

 Suivez-nous sur twitter : @anfr

Contact presse

Franca Vissière : franca.vissiere@anfr.fr

06 09 48 79 43